

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 67 (2005)

Heft: 5

Rubrik: ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Soutenu par
le Fonds de
sécurité routière
(FSR).

ASETA

L'année dernière, plus de 500 jeunes dès 14 ans, examens théoriques F/G en poche, ont participé au cours de conduite G40. Organisé par l'ASETA, ce cours se déroule sur deux journées, partagées entre théorie et exercices pratiques: la première avec le tracteur, la seconde avec tracteur ET remorque. Tous les jeunes apprécient cette formation en profondeur au volant de leur propre tracteur, au sein d'un groupe limité à 5 participants. Le G40 coûte CHF 540.-, et le Fonds de sécurité routière accorde une réduction de CHF 100.-.

Conditions de participation: Les participants reçoivent la confirmation et la facture deux semaines avant la première journée de cours. Pour une annulation intervenant après ces deux semaines, l'ASETA facture un montant de CHF 60.- pour les frais administratifs. En cas d'absence injustifiée, l'ASETA se réserve le droit de facturer la totalité du prix du cours.

G40: Les questions les plus fréquentes

Quels types de véhicules est-ce que je peux con- duire avec le permis G?

Tous les tracteurs agricoles ou les chariots de travail dont le gabarit permet de rouler à 30 km/h au maximum.

Est-ce que je peux prendre un pic-nic?

Il est possible de prendre un pic-nic. Les instructeurs sont responsables de la réservation des repas dans un restaurant ainsi que des pauses prises en groupe. Les frais sont à la charge du participant.

Les cours 2005

Aarberg BE	9+14.6	6+12.7	28.7+2.8	29.7+3.8	8+13.9
Bazenheid SG	28.7+2.8	3+8.11			
Biberbrugg SZ	auf Anfrage				
Bulle FR	5+21.6	13+19.7	27.7+2.8	17+23.8	14+20.9
	6+11.10	20+25.10			
Carouge GE	auf Anfrage				
Claro TI	22+25.7				
Corcelles-près-Payerne VD	23+28.6	15+20.9			
Courtételle JU	8+14.6				
Düdingen FR	20+26.7	28.9+4.10			
Erstfeld UR	16+21.6				
Frauenfeld TG	23+27.6	7+12.7	28.7+2.8	18+23.8	15+20.9
	6+11.10	3+8.11			
Gossau ZH	30.6+5.7	4+9.8	27.10+2.11	10+15.11	
Hohenrain LU	9+14.6	4+9.8	29.9+4.10	3+8.11	
Ilanz GR	5+8.8				
Interlaken BE	14+19.7	20+25.10			
Kägiswil OW	15+20.9				
Kestenholz SO	28.7+2.8	21+26.9	19+24.10		
La Sarraz VD	18+23.8	22+27.9	27+31.10		
Landquart GR	2+7.6	4+9.8	18+23.8	13+19.9	20+25.10
Langnau i.E. BE	23+27.6	25+29.8	12+17.10		
Les Hauts-Geneveys NE	16+22.8	6+12.10			
Lindau ZH	14+19.7	22+27.9	10+15.11		
Lyssach BE	2+7.6	22+27.6	7+12.9	12+17.10	27.10+2.11
Marthalen ZH	3+9.6	11+16.8	8+13.9		
Mettmenstetten ZH	25+30.8	22+27.9			
Moudon VD	9+14.6	29.9+4.10			
Niederurnen GL	17+23.8	13+18.10			
Pfäffikon SZ	14+19.7	25+30.8	13+18.10		
Riniken AG	29.6+4.7	11+16.8	6+11.10	2+7.11	
Salez SG	30.6+5.7	25+30.8	13+18.10		
S-Chanf GR	5+8.8				
Schwarzenburg BE	2+7.6	21+26.7	31.8+6.9	19+25.10	
Schwyz SZ	7+12.7	26+31.10			
Sion VS	21+27.9				
Sissach BL	21+26.7	14+19.9	27.10+2.11		
Sitterdorf TG	12+7.6	21+26.7	11+16.8	1+6.9	
	29.9+4.10	27.10+2.11			
Tramelan BE	5+11.7				
Visp VS	16+20.6	31.8+6.9			
Willisau LU	16+21.6	7+12.7	25+30.8	13+18.10	10+15.11
Zweisimmen BE	16+20.6	15+19.9			

Inscription au cours G40

Lieu du cours

Date du cours

Nom, prénom

Date de naissance

Adresse

NPA, lieu

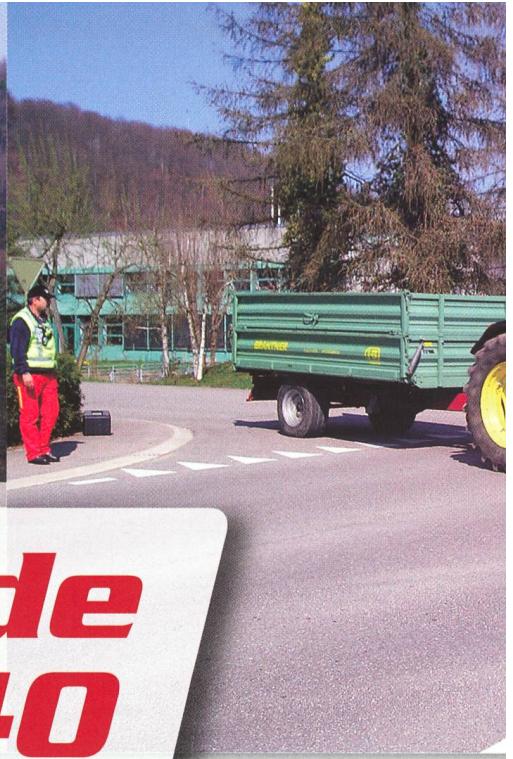
Numéro de téléphone

J'ai pris connaissance des conditions de ce cours.

Date et signature

Signature du représentant légal
ou du maître d'apprentissage

Envoyer à: ASETA, case postale, 5223 Riniken, tél. 056 441 20 22, fax 056 441 67 31, e-mail: info@agrartechnik.ch



Cours de conduite G40

L'augmentation de la densité du trafic tant aux abords des agglomérations que dans les campagnes ainsi que l'agressivité et l'impatience croissantes des usagers de la route ne font que renforcer le besoin de formation en matière de circulation routière et de maniement de trains agricoles toujours plus volumineux. Les jeunes, encore peu sensibilisés aux divers problèmes rencontrés dans la circulation, y sont d'autant plus exposés. C'est pourquoi le cours G40 tient tout particulièrement compte de leurs besoins. Mais, au fait, qu'apprennent-ils durant ces 2 jours de formation?

Texte et photos: Monique Perrottet

Tout d'abord, le permis G...

Pour pouvoir participer au cours G40, il faut être titulaire du permis de conduire de catégorie G. Ce document atteste que les notions théoriques nécessaires à se mouvoir dans la circulation avec des véhicules roulant à maximum 30km/h (vélomoteur, tracteurs...) ont été acquises. Il est possible de passer cet examen théorique de 2 à 6 mois avant le 14^e anniversaire mais le permis ne sera remis que le jour des 14 ans.

Ensuite, le G40

Ce cours se veut avant tout pratique. En effet, transporter des biens agricoles sur des distances de plus en plus longues avec des tracteurs de plus en plus puissants de façon sûre et économique nécessite non seulement de bien connaître le code de la route mais également de maîtriser parfaitement un véhicule techniquement au point.

La première étape consiste donc à s'assurer que le tracteur est en ordre tant sur le plan

technique que de la sécurité: équipement de sécurité, rétroviseurs propres et ajustés, siège adapté au conducteur, vérification du système de refroidissement, des pneumatiques, de l'absence de perte d'huile et du réservoir à carburant.

Les participants, au nombre de 5 maximum, prennent alors leur tracteur en main et effectuent divers exercices de base sous la conduite d'un moniteur au bénéfice du permis d'instructeur de catégorie II (cat. poids lourds). Un contact permanent entre les participants et le moniteur est assuré grâce à une liaison par radio. Côté sécurité, chacun est équipé d'un gilet de couleur réfléchissante alors que le tracteur porte une plaque «Cours de conduite».

Après cette prise en main, les participants vont se lancer dans la circulation routière, d'abord sur des routes à trafic modéré puis à trafic plus intense. Ils apprendront également comment traverser une route ou à bifurquer à gauche. Il faut savoir que quelque

Les cours G40 en chiffre...

119 cours en 2004
160 cours prévus en 2005

39 sites de cours répartis dans les 3 régions linguistiques
8 instructeurs spécialement formés
1 personne pour le suivi administratif et l'organisation
1 personne pour le suivi technique et l'organisation
Information et dates des cours sous www.g40.ch ou dans *Technique Agricole*



Exercices pratiques sur les routes de campagne et dans les agglomérations.

30 à 40% des accidents impliquant des véhicules agricoles surviennent justement lors de telles manœuvres. Les moniteurs expliquent, à l'aide de tables et de chiffres clé, comment appréhender la vitesse des véhicules ainsi que le temps nécessaire à bifurquer ou à traverser compte tenu de la vitesse et de la longueur de son tracteur.

Lors de la seconde journée de cours, c'est équipés d'une remorque d'un poids minimum garanti de 3,5 t que les participants effectueront les divers exercices. A nouveau, les aspects sécurité et entretien du véhicule seront abordés et vérifiés. Ensuite, les exercices pratiques! Prise en main, manœuvres, gymkhana, parcours sur une route à trafic modéré et à trafic dense donneront une base solide aux participants pour se mouvoir avec aisance sur des routes toujours plus encombrées.

Bien que ce cours ne comprend pas d'examen, les moniteurs ont la liberté de ne pas octroyer l'attestation s'ils considèrent que le participant n'a pas acquis les connaissances suffisantes ou s'ils pensent qu'il n'est pas à même d'assumer toutes les responsabilités inhérentes à la conduite de tels véhicules. Pour les participants qui ont suivi avec succès ces 2 jours de formation, les instructeurs établissent une attestation qu'ils envoient au Service automobile cantonal. Ce dernier annote alors l'autorisation de conduire un véhicule agricole 40 km/h dans le permis G

sous la rubrique «Décision de l'autorité» avec la remarque suivante «G40/date du report». A noter encore, ce cours organisé par l'ASETA est reconnu par l'Office fédéral des routes (OFROU).

Le G40 côté administratif

Le cours «G40» coûte CHF 540.–, repas non compris, une réduction de CHF 100.– est accordée par le Fonds de sécurité routière. Les participants viennent au cours avec leur tracteur et, pour la 2^e journée de cours, ils y ajoutent la remorque. Afin d'éviter tout problème, ils reçoivent une autorisation de circuler entre leur domicile et le lieu du cours. Par contre, ils ne peuvent pas, avant le cours, s'exercer avec un tracteur 40 km/h; ils doivent donc, s'ils souhaitent acquérir un peu de pratique, utiliser un tracteur limité à 30 km/h. Cela est une lacune et peut-être qu'une solution devra être trouvée à l'avenir.

Les cours se donnent en divers lieux dans toute la Suisse, et les dates sont publiées dans chaque numéro de *Technique Agricole*. Ces endroits ont été spécialement choisis non seulement pour permettre à chacun de pouvoir s'y rendre facilement (en principe, le trajet entre le domicile et le lieu du cours ne devrait pas excéder une heure) mais également en fonction de la place, des infrastruc-

Autre cours de conduite pour tracteur

Les cours «As du volant» organisés conjointement entre le SPAA et l'ASETA, s'adressent à tous les professionnels de l'agriculture désireux de perfectionner leurs connaissances dans la conduite du tracteur. Dispensés en groupe de 10 personnes au maximum, ces cours ont lieu au centre de sécurité routière de Veltheim près de Brugg. Les participants doivent être au bénéfice d'un permis G valable. Ce cours, axé aussi bien sur la théorie que la pratique, permet de mieux cerner la dynamique du tracteur et de la remorque et donc de conduire avec plus d'assurance. Des réactions rapides et justes ainsi qu'une meilleure connaissance des limites renforceront encore la sécurité du conducteur.

La finance d'inscription pour ce cours s'élève à CHF 285.–, sans repas. Les participants âgés de moins de 30 ans bénéficient d'une subvention de CHF 100.–.

tures et des possibilités de s'exercer dans le trafic routier normal.

L'assurance des véhicules est à la charge des participants.

Les inscriptions peuvent se faire par téléphone, écrit, mail ou fax directement au secrétariat de l'ASETA à Riniken. Les participants reçoivent la confirmation et la facture environ 2 semaines avant la première journée de cours. ■

Rouler avec un tracteur 40 km/h sans avoir suivi le cours G40 peut coûter cher...

Sur le plan pénal...

- Dénonciation au Ministère public
- Amende de l'ordre d'une centaine de francs
- Retrait du permis de conduire pour une durée de 3 mois
- Refus de délivrer le permis G40 pour une durée de 6 mois
- Ces sanctions sont laissées à l'appréciation du Service cantonal des automobiles et du ministère public

Mais également et surtout sur le plan civil en cas d'accident

- Couverture d'assurance refusée → pas de prestation ni en assurance casco ni en assurance occupants
- En cas de dommages matériels ou corporels aux tiers, l'assurance les indemnise totalement. Mais, vu l'absence de couverture d'assurance, l'assureur demande au conducteur et au preneur d'assurance le **remboursement intégral des prestations versées au lésé!**

Encore un dernier point: tout conducteur au volant d'un tracteur 40 km/h doit être titulaire du permis adéquat. Il ne suffit donc pas de rouler à 30 km/h avec un tracteur 40 km/h pour échapper au cours G40...

A bon entendeur, salut...

Source: Ministère public et SCAN, Neuchâtel; Winterthur Assurances